



Exchange Regulation

**COMMUNIQUÉ N° 10/2015  
DU 15 OCTOBRE 2015**

***Informations actualisées concernant les IFRS après revue des états financiers de 2014***

La [Circulaire IFRS](#), qui donne un aperçu général des manquements signalés par SIX Exchange Regulation sous forme de Comment Letters, d'accords et de sanctions, a été mise à jour avec les observations découlant des comptes semestriels et annuels 2014 en IFRS. L'accent est mis en particulier sur les notes relatives aux regroupements d'entreprise, aux activités abandonnées, aux états financiers consolidés des entités d'investissement et aux informations concernant la juste valeur.

Lors de la revue des comptes en IFRS, SIX Exchange Regulation part du principe que l'émetteur a pris connaissance des éclaircissements fournis dans la Circulaire sur les aspects problématiques des IFRS. Il est donc recommandé d'étudier la Circulaire en détail, afin de pouvoir procéder sans attendre aux modifications requises pour les états financiers 2015 en IFRS. Si, dans ce cadre, l'émetteur souhaite préalablement obtenir l'opinion de SIX Exchange Regulation concernant le traitement d'un état de fait précis, une «pre-clearance» est possible à tout moment en respectant les [conditions](#) mentionnées sur notre site.

Les [Communiqués de SIX Exchange Regulation](#) sont disponibles sur Internet en français, allemand et anglais, et il est possible de s'y abonner gratuitement par le biais de nos [Services en ligne](#).

